REVUE DE PRESSE

Jeudi 10 mai 2018

L'infographie

Où vivent les salariés les plus stressés

Fréquence à laquelle les salariés subissent le stress au travail

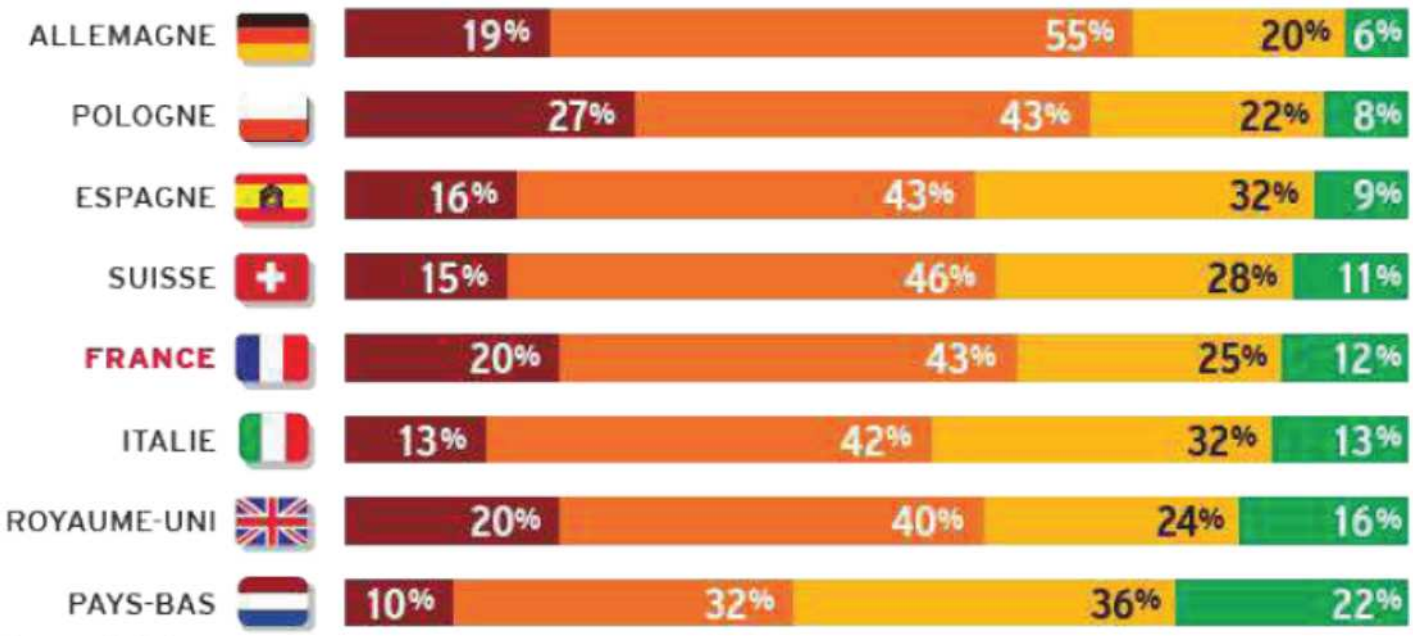

Source : Statista

INFOGRAPHIE CL

■ Dès 2011, le Département avait connaissance de la pollution de la nappe phréatique de Saint-Cybard ■ Aucune des recommandations n'a été suivie ■ Des riverains sont prêts à attaquer en justice.

Les sols du site sont pollués aux métaux lourds. Mais c'est la pollution de la nappe phréatique qui est la plus inquiétante. Photo Renaud Joubert

Pollution de Saint-Cybard: six années de silence

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

«Une contamination par des composés organiques volatils (COV) est mise en évidence dans les eaux souterraines.» «Les composés identifiés sont cancérigènes et toxiques pour le système nerveux central.» «Ils [les solvants chlorés, NDLR] *génèrent alors un risque d'exposition des populations par inhalation des gaz et ingestion des eaux.»* Ces phrases, alarmantes, sont extraites d'un rapport réalisé par le cabinet Tereo sur la pollution du site de l'ex-usine Saft de Saint-Cybard à Angoulême. Il date de... 2011 et 2012.

Produit pur dans la nappe

C'était il y a six ans et rien a été fait, ni révélée, jusqu'en mars dernier. Comme si la poussière de cette inquiétante pollution, qui frappe la nappe phréatique et se diffuse vraisemblablement dans la Charente, avait été remisée sous le tapis. Ce rapport prouve que le Département, à l'époque dirigé par Michel Boutant, et la préfecture avaient en main ces éléments depuis six ans. Ce rapport préconisait *«la nécessité de vérifier et de dénombrer rapidement la présence de captage individuel (puits)»* et indiquait: *«Des restrictions d'usage de l'eau souterraine sont de plus à prévoir.»* Cette mesure n'a été prise qu'en mars dernier, suite à une nouvelle étude commandée par l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un projet de réhabilitation de cette friche industrielle lourdement polluée par l'activité de la Saft pendant un demi-siècle.

> Ils [les solvants chlorés, NDLR] génèrent alors un risque d'exposition des populations par inhalation des gaz et ingestion des eaux.

Entre-temps? La pollution a continué de se diffuser dans la nappe et les riverains qui utilisent son eau pour leur jardin ont continué d'arroser leurs tomates à l'eau chlorée. L'étude indique que les teneurs en trichloroéthylène sont telles que du produit pur se trouve vraisemblablement dans la nappe phréatique.

La dépollution chiffrée dès 2012

Interrogé lundi, Michel Boutant, président du Département à l'époque, ne *«se souvient pas»* de cette étude commandée par ses propres services à une époque où Territoires Charente envisageait de racheter le site de la rue Jules-Durandeau. Il préfère d'abord *«interroger les services»* avant de s'exprimer et expliquer. Michel Boutant ne pouvait méconnaître l'existence de ce rapport, commandé par le Département et transmis à son cabinet de l'époque.

Pas plus d'informations du côté de Philippe Lavaud, alors maire d'Angoulême. Si l'étude n'a jamais été transmise à la mairie, ce dernier, présidait à ce moment-là Territoires Charente, la société d'économie mixte qui envisageait de racheter le site jusqu'à ce que l'étude de Tereo ne stoppe le processus. En vacances cette semaine, l'ancien maire d'Angoulême préfère s'exprimer la semaine prochaine.

Enfin, Frédéric Sardin, conseiller départemental et adjoint à l'urbanisme de la ville d'Angoulême à l'époque, promet qu'il *«n'en a jamais entendu parler»*. Ce rapport, il ne l'a *«jamais eu»*. *«Alors même que c'est sur mon canton et que j'étais adjoint à l'urbanisme.»* Il n'imagine pas *«qu'un décideur public n'ait rien fait si on avait mis en avant un risque réel pour la population»*.

Les phrases du rapport sont pourtant édifiantes, les préconisations claires. D'autant que le cabinet bordelais en charge de l'étude proposait déjà un scénario de dépollution: 360 000 euros hors taxe pour évacuer les terres polluées, au minimum 350 000 euros hors taxe pour la nappe phréatique. Estimations faites en 2012.

Les riverains prêts à attaquer

L'étude distingue deux types de pollution: celle des terres, contaminées aux métaux lourds à des doses hallucinantes et qui semble être circonscrite au site de la rue Jules-Durandeau; celle de la nappe phréatique, qui se diffuse au-delà du site et jusqu'aux eaux de la Charente. Un fleuve qui a donc probablement continué de recevoir du trichloroéthylène pendant six ans alors que les données du problème étaient connues.

Des manquements que ne digèrent pas certains riverains qui envisagent de créer une association de défense et ont déjà pris contact avec des avocats pour étudier d'éventuels recours.

Dans leur viseur: le Département et l'État. Plusieurs axes d'attaque sont envisagés: le défaut d'information et le recours indemnitaire sur la dépréciation de la valeur des biens immobiliers dans le quartier. Une dépréciation qui n'est pas forcément évidente. *«Pour l'instant, la révélation de cette pollution n'a aucune incidence sur le marché et les recherches des acquéreurs potentiels»*, note Gérard Thémot, agent immobilier spécialiste de Saint-Cybard.

La note pourrait être salée. Qui devra la régler? *«Le pollueur doit être le payeur»*, note Frédéric Sardin qui, sur ce coup, est sur la même ligne que François Bonneau et Pierre N'Gahane, président du Département et préfet. Reste que Saft 2018 a d'ores et déjà indiqué qu'elle n'était pas Saft 1984. Pas la même forme juridique, pas les mêmes actionnaires. Le préfet prévoit d'ores et déjà, de ce côté-là, une suite en justice.

L'intégralité des études de 2011, 2012 et 2017 sont à consulter sur notre site internet www.charentelibre.fr

Quid des anciens salariés du site ?

«J'espère qu'il n'y a pas de dégâts sur les ouvriers.» Directeur de la structure d'insertion Envie 16 de 2003 à 2009, Mohamed Haimoud a travaillé six ans dans les locaux aujourd'hui désaffectés de l'ex-usine Saft. C'est là que ses salariés en insertion retapaient, reconditionnaient et revendaient de l'électroménager bon marché. Il l'assure: *«On ne nous a jamais prévenu d'éventuels dangers pour la santé des salariés.»* Il savait, comme tout le monde, que le site avait été exploité des années par la Saft. Et que cette dernière utilisait des produits toxiques. *«Un jour, on a retrouvé une cuve entière de métaux lourds. On l'a fait évacuer»*, se remémore-t-il. Mais ses ouvriers n'ont jamais pris de précautions particulières. Étonnement. *«En plus, en 2003, on a bénéficié d'une autorisation préfectorale, après enquête publique, pour s'installer là. C'est fou que la préfecture nous ait autorisés à travailler sur un site pollué.»* À l'époque, la pollution ne faisait pas (encore) partie des préoccupations majeures. Aujourd'hui, en cas de travaux sur le site et notamment en sous-sol, le cabinet HPC recommande de faire travailler le personnel avec des gants et des masques à poussière.

Le chiffre

245 000

microgrammes de trichloroéthylène par litre d'eau en fond de nappe phréatique quand le seuil de norme de qualité est de... 10! Et 191 000 en surface. La pollution de la nappe phréatique de Saint-Cybard est massive.

Église: cinq nouveaux doyens nommés

Le redécoupage des doyennés de Charente, entré en vigueur le 1er septembre dernier, a entraîné la nomination des doyens de ces nouveaux territoires. Ils ont été annoncés samedi. Le père Laurent Maurin est nommé doyen du doyenné du Grand-Angoulême (anciens doyennés d'Angoulême-Sud, Angoulême-Est, Angoulême-Ouest et Angoulême-ville). Le père Pierre-Marie Robert est nommé doyen du doyenné Ouest-Charente (anciens doyennés de Cognac, Segonzac et Jarnac). Le père Michel Granger est nommé doyen du doyenné Sud-Charente (anciens doyennés de Barbezieux et Sud-Est Charente). Le père Marc Prunier est nommé doyen du doyenné Nord-Charente (ancien doyenné de Ruffec). Le père Michel Fernandez est nommé doyen du doyenné Est-Charente (anciens doyennés de Confolens, Tardoire-Bandiat et la paroisse de Notre-Dame-des-Terres en Haute-Charente). Les doyens travaillent en collaboration avec les prêtres, diacres, religieux, religieuses et laïcs. D'autres nominations suivront, de curés pour les paroisses, et pour l'accompagnement des services et des réalités du diocèse.

La charentaise veut son label géographique

Six entreprises fabriquant des charentaises, en Charente et Dordogne, ont demandé la création d'une indication géographique.

Six entreprises fabriquant des charentaises, en Charente et Dordogne, ont demandé la création d'une indication géographique (IG) afin de protéger la qualité et le savoir-faire artisanal du célèbre chausson, a indiqué hier l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi). Une enquête publique a été ouverte en vue d'homologuer cette indication. Et si le dossier déposé par l'Association pour la promotion de la charentaise (APC), à Angoulême, est accepté, elle aboutira d'ici au mois de novembre.

Environ 300 000 paires de charentaises en «cousu retourné», technique historique de confection, sont fabriquées chaque année par ces six entreprises qui emploient 210 personnes, pour un chiffre d'affaires total d'environ 5 millions d'euros en 2016.

La loi dite «consommation» a élargi les indications géographiques aux produits manufacturés, et non plus seulement aux produits agricoles et viticoles.

Photo archives CL

Reconnaître la qualité et la provenance

La charentaise est apparue à la fin du XIXe siècle en Charente, Dordogne et sud du Limousin *«pour recycler des reliquats de fabrication des industries textiles et papetières situées sur le fleuve Charente et ses affluents*, rappelle l'Inpi dans un communiqué. *Les feutres à papier étaient en laine. Après avoir servi au pressage et avoir absorbé l'eau de la pâte à papier, ils devenaient imperméables. Les savetiers locaux eurent alors l'idée de récupérer les feutres pour en faire des semelles souples et confortables.»* La technique du «cousu retourné» permet d'assembler avec un fil de chanvre la semelle en feutre ou cuir et la tige, avant de retourner le chausson pour lui donner sa forme définitive.

La loi dite «consommation» a élargi les indications géographiques aux produits manufacturés, et non plus seulement aux produits agricoles et viticoles, pour reconnaître la qualité et la provenance des produits de l'artisanat et de l'industrie. Trois indications géographiques ont déjà été homologuées par l'Inpi: le siège de Liffol (Vosges), le granit de Bretagne et la porcelaine de Limoges. Les dossiers en cours sont la tapisserie d'Aubusson, le grenat de Perpignan, la pierre de Bourgogne et le savon de Marseille. La demande d'IG pour les espadrilles de Mauléon a en revanche été refusée.

■ Professeur d'anglais indépendant, il intervient notamment dans des maisons de cognac ■ Une intégration réussie: il est aussi coach de l'équipe de foot Ars-Gimeux.

Gary Cook, le plus cognaçais des Anglais

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Dix ans plus tard, il a toujours cet accent anglais qui fait tout son charme. Gary Cook, 41 ans, n'est pourtant plus un étranger en terres cognaçaises. Mardi soir, au bord du terrain, au stade Robert-Bonnet à Ars, il n'a pas ménagé ses efforts pour emmener l'équipe qu'il entraîne cette saison avec Karim Hsini, en demi-finale de Coupe Édely. Résultat: 1-0 pour Ars-Gimeux face à Brigueuil-Lesterps. *«C'est la première fois qu'on va en demi»*, se réjouit le coach... après une soirée un peu arrosée.

> Maintenant, c'est chez moi ici. Je suis très fier d'être là et si je peux aider les gens à parler un peu mieux anglais, alors c'est super.

Le jardin public, l'un des premiers lieux qu'il a visités à Cognac, il y a dix ans. «Je suis très fier d'être là», dit-il aujourd'hui. Photo J. P.

Le foot, une passion de gosse pour celui qui a grandi près de Nottingham, dans la forêt de Sherwood. *«Mon père m'a emmené au stade pour la première fois quand j'avais 8 ans. Ça a changé ma vie... et ça a gâché les week-ends de ma mère»*, confie celui qui est devenu un fan inconditionnel de Manchester United.

Pour suivre son équipe, il a voyagé dans une dizaine de pays. Supporter ultra sur les bords. *«J'ai commencé à me calmer à la naissance de ma fille aînée, en 2007»*, dit-il. Ça coïncide à peu près, avec son arrivée en France. Il y a posé ses valises en septembre 2008 avec Heather, l'amie de collège devenue sa femme. Ensemble, ils ont passé deux ans en Allemagne, au début des années 2000, avant de revenir en Angleterre en sachant qu'ils n'y resteraient pas. D'aussi loin qu'il s'en souvienne, Gary Cook a toujours aimé la France. Souvenirs de vacances à Port-Grimaud, dès l'âge 4 ans. Poster de l'équipe de France, version Platini et Tigana, accroché dans la chambre.

Gimeux, point de chute familial

Mais quand il débarque dans la Vienne, il trouve le département trop isolé. Une visite à Cognac... et la Charente devient le point de chute familial. Gimeux précisément. Coup de cœur pour une maison avec *«des voisins trop sympa»*. *«Au début, j'avais honte. Je ne parlais pas couramment français*, se souvient Gary Cook. *Et pour moi, c'était important de parler. Si on veut rester entre Britanniques, alors on reste en Angleterre.»*

Interprète, c'est sa femme qui appelle le président du club de foot de Gimeux, qui lui demande s'il n'y aurait pas une place pour Gary dans l'équipe. Et finalement, sa passion de gosse l'aide à progresser en français. Les animations organisées avec l'école de ses deux filles aussi... *«Maintenant, c'est chez moi ici. Je suis très fier d'être là, à Cognac, et si je peux aider les gens à parler un peu mieux anglais, alors c'est super.»*

Super-fan du cognac

Électricien à 16 ans, puis représentant commercial et patron d'une entreprise de commerce de livres sur internet en 2005... Gary Cook devient finalement professeur d'anglais. *«J'avais donné des cours en Allemagne dans de grosses entreprises. Pour moi, c'était un vrai plaisir de voir les progrès des élèves.»* Il y a trois ans, il décide de devenir auto-entrepreneur. Une maison de cognac lui ouvre ses portes. Elles sont désormais plusieurs à faire appel à ses services. *«Je donne des cours, mais pas seulement. On peut aussi travailler sur des discours, des présentations, préparer des voyages...»*

Un travail à temps plein, qui lui laisse moins de temps pour les cours aux particuliers ou les activités périscolaires qu'il a pu proposer au démarrage de son activité. En plus du business, *«je connais maintenant très bien le cognac*, assure Gary Cook. *Je connais les produits par cœur. Je suis devenu un super-fan.»*

Chaque jour qui passe, il se sent un peu plus Français. La famille a entamé les démarches pour obtenir la double nationalité. Alors dans quelques semaines, pour le Mondial de foot, il supportera les deux équipes. *«Mais je reste supporter, avant tout, de Manchester United... Et de Ars-Gimeux.»*

À lire

Maurel sort son nouveau roman

Olivier Maurel a été sous-préfet de Cognac de 2014 à 2016. Photo archives CL

Ses plus fidèles lecteurs cognaçais l'attendaient. Ils peuvent se réjouir. Olivier Maurel, l'ex-sous-préfet de Cognac, secrétaire général de la préfecture de la Creuse depuis 2016, est de retour dans sa peau d'écrivain avec «Dernières confessions d'un agent clandestin de la DGSE», son tout nouveau roman. Le quatrième, après «L'Autel des naufragés», «Au-dessus des horizons verticaux» et «Fallait pas...», dont l'action entraîne cette fois le lecteur au cœur de la guerre clandestine menée par les services secrets français contre les cellules djihadistes internationales, à travers le destin croisé d'un agent et d'un jeune Français radicalisé. Un roman entre fiction et réalité, sans concessions et sans filtres, comme les précédents.

«Dernières confessions d'un agent clandestin de la DGSE», éditions «L'Harmattan» (à commander sur le site en version papier ou numérique). Prix: 19 euros.

COGNAC

Les rues à éviter à Cognac. Dans le cadre de travaux, des restrictions de circulation et de stationnement sont mises en place sur la place d'Armes et rue de Perth lundi 14 mai; rue Houlette jusqu'au 11 mai; rue de Barbezieux jusqu'au 18 mai; avenue Victor-Hugo (du n°1 au n°15), place François-Ier et boulevard Denfert-Rochereau jusqu'au 25 mai; avenue Paul-Firino-Martell vendredi 11 mai; avenue Victor-Hugo (n°45) et rue Camille-Godard du 14 au 18 mai.

Le chiffre

60 Le nombre de curriculum vitae reçus à l'agglo de Grand Cognac pour le poste de responsable de la communication interne et externe, vacant depuis le départ de Cécile Dellière. *«Des candidatures issues de toute la France, même des improbables»*, sourit son président Jérôme Sourisseau, ravi mais étonné tout de même d'un tel intérêt. La preuve peut-être que l'agglo fait encore rêver... y compris chez les journalistes du cru, puisqu'il se murmure qu'il y en aurait un sur les rangs. Le nom du lauréat sera bientôt connu, les quatre ou cinq postulants retenus sont amenés à passer en appel le 18 mai.

Soutien et écoute autour de la maladie de Parkinson

Evelyne et Francis Bougnoteau face à Edith Berger. Photo CL

Samedi, la salle Jean-Tardif a été le théâtre d'un double événement: une conférence-débat sur la maladie de Parkinson, et la création d'une nouvelle antenne de l'association France-Parkinson dans la région de Cognac.

Édith Berger, déléguée pour la Charente résidant en Charente limousine, souhaitait cette création pour améliorer la proximité avec les malades et les aidants. Francis et Évelyne Bougnoteau, nouveaux référents locaux, ont donc accueilli cette manifestation, organisée dans le cadre des journées mondiales Parkinson, en présence de Pierre-Yves Briand, maire de la commune, qui a tenu à exprimer *«tout son soutien»* à l'initiative du couple.

Devant une quarantaine de participants, le docteur Tsilla Elke, neurologue au centre hospitalier de Girac, a présenté les symptômes et la prise en charge de la maladie de Parkinson, et insisté sur deux points essentiels: la nécessité du dépistage précoce, car dans la plupart des cas, au moment du diagnostic, *«80 % des neurones impliqués ont déjà dégénéré»*, et agir plus tôt permettrait de ralentir l'évolution de la maladie. *«Les traitements sont efficaces et la recherche permet beaucoup d'espoirs»*.

Joëlle Proust, déléguée régionale, a ensuite détaillé les trois axes principaux de France-Parkinson, association reconnue d'utilité publique créée en 1984.

Il s'agit d'abord d'informer et de former les patients et leurs proches, et de les accompagner, puis de contribuer à la recherche, *«600 000 à 700 000 € de bourses d'études ont été versés en 2017»*, et enfin d'interpeller les pouvoirs publics, citant par exemple: *«la prise en charge au titre de l'ALD dès le diagnostic ou l'entrée de Parkinson dans le plan national des maladies neurodégénératives»*. Édith Berger a rappelé l'importance *«d'être au plus près des plus de 1 200 les patients parkinsonniens en Charente et des aidants avec cette nouvelle antenne dans l'Ouest charentais»*.

Enfin, Francis Bougnoteau a présenté les projets de l'antenne cognaçaise, à commencer par des groupes de parole, *«car il ne faut pas s'isoler, il faut oser dire qu'on est malade»*. Sont aussi prévus des groupes de gym adaptée, des formations pour les aidants, des activités physiques ou intellectuelles qui aident au traitement et créent du lien.

Mosnac et Saint-Simeux vers une fusion ?

Des groupes de travail ont été constitués pour étudier la pertinence et la faisabilité d'une future union entre les deux communes. Avec plus ou moins d'entrain de part et d'autre.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

C'est un nouveau projet de fusion «en gestation». Il vient s'ajouter aux dix-sept déjà recensés sur le département. Les communes de Saint-Simeux (620 habitants) et Mosnac (464) ont entamé les premières démarches pour une éventuelle union, avec en ligne de mire l'idée de boucler le dossier si possible d'ici l'automne, histoire de profiter des incitations financières de l'État qui a prolongé son bonus pour inciter à la création des communes nouvelles (1).

> **L'idée c'est de commencer à travailler pour savoir si c'est possible et intéressant de fusionner.**

À l'image d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire (Sivos) ou de «La Mosnacotoise», la course organisée par l'association «Trail du vignoble cognaçais» qui regroupe adhérents et bénévoles des deux communes, Mosnac et Saint-Simeux œuvrent déjà de concert.

Photo Quentin Petit

«On a rencontré la sous-préfète de Cognac qui nous a donné les contours juridiques et législatifs à suivre. On a ensuite réuni nos deux conseils municipaux, la semaine dernière, afin d'acter le fait de travailler sur le sujet. La réponse a été oui à l'unanimité des présents», indique ravi Pierre Berton, le maire de Saint-Simeux. Qui précise: *«On ouvre la porte pour l'instant. L'idée c'est de commencer à travailler pour savoir si c'est possible et intéressant de fusionner. En fonction de ce qui en ressortira et si nous sommes prêts, car le délai est court, nous irons alors à la rencontre des habitants avant de décider.»*

Dans le cas contraire, *«ce sera toujours un travail de fait qui nous servira pour le futur si l'État venait à imposer les fusions»*, relève le maire de Saint-Simeux.

«Une idée prématurée»

Finances, bâtiments communaux, personnel, projets... des groupes de travail ont été constitués afin d'établir un diagnostic solide, préalable indispensable à la réussite de cette fusion entre deux communes qui ont déjà l'habitude de travailler ensemble. Au sein d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire (Sivos) avec chacune une école élémentaire, deux classes à Saint-Simon, une à Mosnac; au sein d'associations, à l'image du «Trail du vignoble cognaçais», organisatrice de «La Mosnacotoise», laquelle fédère des adhérents et des bénévoles des deux villages.

«Au-delà, nous avons aussi des viticulteurs dont les vignobles sont étendus de part et d'autre», ajoute Pierre Berton, plus emballé cependant par ce projet que semble l'être son homologue de Mosnac, Guy Dewevre, *«pas fermé à cette idée qui me semble néanmoins prématurée pour le moment»*, évacue-t-il, soucieux de ne pas lui faire trop de *«publicité.»* *«On travaille dessus certes, mais c'est tout pour le moment.»*

(1) Garantie durant trois ans de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et bonus financier de 5 % pour toutes les communes nouvelles de moins de 150.000 habitants. Les communes qui souhaitent se marier ont jusqu'au 1er janvier 2019 au plus tard pour profiter de cette incitation. Passé cette date, cela risque de ne plus être possible les années suivantes, pour cause de période préélectorale.

Air France

Un nouveau PDG au plus vite

Alors que la grève à Air France a coûté près de 400 millions d'euros à la compagnie, Bruno Le Maire, qui s'est entretenu avec le PDG démissionnaire d'Air France-KLM Jean-Marc Janaillac, a souhaité que son successeur puisse *«être à pied d'œuvre tout de suite»*. *«Il faudra le plus vite possible qu'une nouvelle direction se mette en place avec une feuille de route très claire»*, a affirmé le ministre. Le conseil d'administration du groupe doit annoncer le 15 mai une *«gouvernance de transition»*.

SNCF: l'intersyndicale opte pour un référendum

Une consultation du «14 au 21 mai» sera organisée par l'intersyndicale pour demander aux cheminots s'ils sont «pour ou contre» la réforme de la SNCF.

L'intersyndicale (CGT, Unsa, SUD et CFDT) de la SNCF a décidé hier d'organiser une «vote-action» pour demander aux cheminots s'ils sont *«pour ou contre»* la réforme de la SNCF, a annoncé à la presse Laurent Brun (CGT-cheminots).

Cette consultation sera organisée *«du 14 au 21 mai»* et *«selon des modalités sur lesquelles nous sommes en train de travailler de manière précise»*, a ajouté Laurent Brun. *«L'unité syndicale est toujours d'actualité»*, a-t-il souligné à l'issue d'une réunion de l'intersyndicale au siège de la CGT à Montreuil.

«Etes-vous pour ou contre le pacte ferroviaire porté par le gouvernement?»: telle sera la question posée lors de cette consultation. Les syndicats vont également demander au Premier ministre Édouard Philippe d'organiser *«une table ronde»* sur son projet de réforme *«au début de la semaine prochaine»*, a indiqué Laurent Brun.

Le Premier ministre, qui a reçu lundi les syndicats à tour de rôle à Matignon, avait alors annoncé qu'il les recevrait de nouveau le 24 ou le 25 mai. Mais *«le gouvernement ne doit pas jouer la montre et se contenter de cet agenda»*, d'autant qu'il *«a fait état de sa volonté de sortir du conflit»*, a jugé Laurent Brun. La *«vote-action»* permettra de montrer que *«l'opposition à cette réforme est très, très large»* parmi les cheminots. *«Je pense qu'on n'aura pas beaucoup de surprises»*, a-t-il relevé.

Ce sera *«un temps fort, il est important pour nous de casser cette idée que 80 % des cheminots soutiennent cette réforme»*, a-t-il dit, soulignant que certains ne peuvent pas faire grève en raison de *«questions financières»*.

Cette consultation sera organisée *«pour que la majorité des cheminots puisse s'exprimer»*, a déclaré de son côté Roger Dillenseger, secrétaire général de l'Unsa ferroviaire, organisation qui *«s'est ralliée à cette vote-action pour maintenir l'unité syndicale»*.

Réforme des institutions: premier volet

Première étape de la réforme des institutions voulue par Emmanuel Macron, le projet de révision constitutionnelle a été examiné hier en Conseil des ministres.

Suppression de la Cour de Justice de la République, réduction de 30 % du nombre de parlementaires, limitation du cumul à trois mandats identiques dans le temps, les mesures sont nombreuses du projet de loi constitutionnelle présenté hier en Conseil des ministres, avant son examen au Parlement.

Justice

La Cour de Justice de la République (CJR), créée en 1993 et chargée de juger les ministres dans l'exercice de leurs fonctions, doit être supprimée au profit de la cour d'appel de Paris. Mais un filtre est prévu: les membres du gouvernement ne pourront *«faire l'objet d'une enquête ou être poursuivis»* qu'après *«autorisation d'une commission des requêtes»*. Cette commission pourra être *«saisie par le ministère public, la juridiction d'instruction ou la personne qui se prétend lésée»*. Il est aussi prévu de graver dans le marbre que les magistrats du parquet sont nommés par l'exécutif *«sur l'avis conforme»* du Conseil supérieur de la magistrature, comme actuellement pour les juges. Le CSM est un organe indépendant, dont la composition ne sera pas modifiée. Disposition symbolique: les anciens présidents de la République ne pourront en outre plus être membres à vie du Conseil constitutionnel. La mesure ne s'appliquera cependant pas aux anciens présidents ayant siégé au cours de la dernière année, soit au seul Valéry Giscard d'Estaing.

Pouvoir législatif

Au nom de «l'efficacité» du processus législatif, doivent être interdits dès leur dépôt les propositions et amendements hors du domaine de la loi, sans *«lien direct avec le texte»* ou sans *«portée normative»*.

L'adoption des textes de loi sera plus rapide en l'absence d'accord entre députés et sénateurs réunis en commission mixte paritaire: dans des délais restreints, le Sénat puis l'Assemblée qui a le dernier mot se prononceront, ce qui supprime une lecture au Sénat. Le calendrier budgétaire sera accéléré: 50 jours (au lieu de 70) pour l'adoption du budget de l'Etat, qui pourra être examiné conjointement avec le budget de la Sécurité sociale.

Les textes jugés urgents par le gouvernement en matière de *«politique économique, sociale ou environnementale»* seront inscrits prioritairement à l'ordre du jour. Et, sur le modèle d'une pratique du Sénat, des textes ou parties de texte pourront être adoptés dès l'examen en commission.

En conséquence de la baisse du nombre de parlementaires, 40 députés ou 40 sénateurs (contre 60 aujourd'hui) pourront saisir le Conseil constitutionnel d'une loi avant sa promulgation.

Collectivités et Corse

Les collectivités territoriales pourront déroger aux lois fixant leurs compétences de manière pérenne et non plus seulement à titre expérimental. Un nouvel article 72-5 doit aussi entériner le statut particulier de la collectivité de Corse créée en 2015, ce qui est une des rares revendications nationalistes retenues par Emmanuel Macron.

«L'objectif n'est pas de transformer les équilibres issus de la Ve République» mais «d'avoir une forme d'efficacité réciproque entre le Parlement et le gouvernement», a assuré hier Edouard Philippe au sortir du Conseil des ministres. Photo AFP

Lois et règlements pourront *«comporter des règles adaptées aux spécificités liées à son insularité»*, sur décision de la collectivité mais dans des conditions strictes.

Ministres, CESE et climat

L'interdiction de cumuler les fonctions de ministre et président d'exécutif local doit être entérinée. Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) sera rebaptisé «Chambre de la société civile» et le nombre de ses membres sera réduit de moitié, à 155 *«représentants de la société civile»*. Cette chambre sera toujours le réceptacle des pétitions citoyennes et aura une mission de consultation du public. Enfin, le principe d'*«action contre les changements climatiques»* sera inscrit à l'article 34 de la Constitution, qui fixe le domaine de la loi.

La CJR, une juridiction d'exception supprimée

La Cour de justice de la République est une juridiction majoritairement politique mais teintée de judiciaire, régulièrement critiquée pour sa trop grande indulgence. Cette Cour juge Premier ministre, ministres et secrétaires d'Etat, seulement pour les crimes et délits commis *«dans l'exercice de leurs fonctions»*. Dans le projet de loi de réforme constitutionnelle, une phrase signe la mort de la CJR: *«Les membres du gouvernement sont responsables dans les conditions de droit commun»*. Dans son article 13, le texte précise que les ministres sont *«pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions»* et désormais *«poursuivis et jugés devant les formations compétentes, composées de magistrats professionnels, de la cour d'appel de Paris»*. Avec une restriction notable: ils ne pourront être mis en cause que pour des décisions qu'ils auraient prises et non «à raison de leur inaction». C'est une petite révolution, à l'échelle de la Ve République. La CJR se compose de douze parlementaires - six députés, six sénateurs - et trois juges de la Cour de cassation, plus haute juridiction française. Les magistrats sont élus pour trois ans, renouvelables. Les parlementaires le sont par leurs pairs, au gré des renouvellements de l'Assemblée et du Sénat.

MARSEILLE

Deux bébés bloqués

Vendredi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
8° 22°	8° 25°	6° 24°	5° 24°

Samedi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
11° 15°	11° 16°	10° 15°	9° 15°

Dimanche

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
8° 15°	8° 16°	6° 16°	7° 16°

Lundi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
9° 16°	9° 17°	8° 17°	8° 17°

Mardi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
9° 18°	10° 19°	8° 18°	8° 18°

Mercredi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
11° 19°	11° 21°	9° 20°	9° 20°

Une taxe qui ne va pas se laisser oublier

FISCALITÉ La taxe d'habitation devrait avoir disparu à l'horizon 2021. Mais sa compensation n'est pas facile à trouver

BENOÎT LASSERRE
b.lasserre@sudouest.fr

Alain Richard et Dominique Bur, respectivement sénateur macroniste du Val d'Oise et ancien préfet du Nord, ont remis hier en fin d'après-midi au Premier ministre les conclusions de la mission que leur avait confiée l'exécutif.

L'ancien ministre de la Défense de Lionel Jospin et le haut fonctionnaire devaient explorer les pistes de compensation de la taxe d'habitation qu'Emmanuel Macron a promis de supprimer et dont la disparition, selon Matignon, « interviendra au plus tard en 2021 », c'est-à-dire un an après les municipales. Soit d'un seul coup en 2020, soit en deux étapes étalées sur 2020 et 2021.

1 Une promesse électorale qui peut coûter cher à l'État

La suppression de la taxe d'habitation, « l'impôt le plus injuste qui soit » à ses yeux, figure clairement sur le programme du candidat Emmanuel Macron. Même si, lorsqu'il la rend publique, elle ne concerne alors que 80 % des contribuables.

La mesure, que l'ex-ministre de l'Économie de François Hollande est le seul à promettre parmi tous ses rivaux, n'est évidemment pas accueillie avec du champagne et des confetti par les maires de France. Lorsqu'il se présente devant ces élus, le candidat est même sifflé. Un accueil qu'il n'apprécie pas, sans le faire changer d'avis.

Rebelote en novembre 2017 et de nouveau devant les maires de France. Mais le Macron qui s'exprime n'est plus candidat, il est président de la République. Les maires, et l'ensemble des élus locaux d'ailleurs, reprochent au chef de l'État son ignorance de la démocratie locale et sa méfiance à l'égard de celles et ceux qui la représentent.

Face aux édiles qui redoutent à juste titre une perte d'autonomie fiscale, Emmanuel Macron défend au contraire une mesure favorable au pouvoir d'achat des Français mais dont la compensation par l'État est alors évaluée à 10 milliards d'euros, étalée sur trois ans (2018, 2019, 2020).

Si la promesse du président n'est pas chiffrée, sa rentabilité électorale est en revanche prouvée par l'Ifop dont une étude démontre que le candidat a réalisé d'excellents scores, au-dessus de sa moyenne, dans les communes où la taxe d'habitation est élevée…

2 Compenser, oui mais sans créer de nouvel impôt

Emmanuel Macron et son gouvernement – où figurent d'ailleurs d'anciens maires comme Édouard Philippe et Gérald Darmanin, ministre des Comptes publics – se sont engagés à ne pas créer une nouvelle fiscalité pour récupérer d'une main ce que l'autre main supprimait. « Il n'y aura pas de tour de passe-passe budgétaire » a ainsi assuré Gérald Darmanin.

> « Il n'y aura pas de tour de passe-passe budgétaire » a ainsi assuré Gérald Darmanin.

La facture de la taxe d'habitation s'est alourdie entre-temps. Car pour éviter une éventuelle censure du Conseil constitutionnel qui veille à l'égalité des Français devant l'impôt, la taxe ne sera pas seulement supprimée pour les classes moyennes et populaires mais pour l'ensemble des ménages. On parle désormais d'une facture de 18 milliards. De 26 milliards en 2020, a même calculé le Comité local des finances, qui s'appuie sur la dynamique démographique de la taxe. Alain Richard et Dominique Bur avancent quant à eux le chiffre, assez proche, de 24,6 milliards.

Le candidat Macron a réalisé d'excellents scores dans les communes où la taxe d'habitation est élevée. PHOTO PHILIPPE HUGUEN/AFP

3 Ce que préconisent Alain Richard et Dominique Bur

Les deux rapporteurs ont déjà dévoilé une partie de leurs propositions en mars dernier devant la commission des finances de l'Assemblée nationale. Un scénario consistait à transférer aux communes la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et « tout ou partie » des droits de mutation, taxe aujourd'hui perçue par le département à l'occasion d'une vente immobilière.

Deuxième scénario : attribuer directement au bloc communal une part d'un impôt national, ce qui permettrait de maintenir en l'état la fiscalité des départements. L'éventail des impôts potentiellement concernés « n'est pas très large », précise cependant Alain Richard, citant la TVA, la CSG et la taxe sur les carburants (TICPE), sachant qu'une part de la TVA doit déjà alimenter les ressources des Régions.

Dans leur rapport, Alain Richard et Dominique Bur proposent de surtaxer les résidences secondaires (pas concernées par la suppression de la taxe d'habitation) et les logements sous-occupés. Une piste qui ne rapporterait pourtant qu'environ 2,5 milliards d'euros et qu'il faudrait maquiller pour qu'elle n'apparaisse pas comme un nouvel impôt.

« Les élus ne jouent pas avec les impôts »

Michel Doublet.
PHOTO ARCHIVES SÉVERINE JOUBERT

MICHEL DOUBLET Le président de l'association des maires de Charente-Maritime se dit toujours inquiet

« Sud Ouest » En tant que maire de Trizay et président de l'Association des maires de Charente-Maritime, restez-vous hostile à la suppression de la taxe d'habitation ?

Michel Doublet Supprimer la taxe d'habitation est certes un geste très généreux de la part du président de la République. D'ailleurs, tout le monde est content quand on diminue ou supprime un impôt, sauf si on dirige une collectivité, parce qu'on ampute alors une partie de vos ressources.

La compensation est certes inscrite dans la Constitution et je l'ai d'ailleurs votée quand j'étais sénateur. Mais la compensation, ça fonctionne très bien la première année et après, ce n'est plus forcément à l'euro près, ni même aux millions d'euros près.

La taxe d'habitation est-elle un impôt injuste, comme l'affirme le président de la République ?

Injuste ? Je ne crois pas. Cela fera bientôt cinquante ans que je suis élu, j'ai donc un peu d'expérience. Nous ne jouons pas avec les impôts comme on joue au football. On fait attention aux contribuables et, de toute façon, si vous exagérez, l'électeur vous le fera savoir.

Est-ce la perte d'autonomie fiscale qui vous inquiète ?

Bien sûr. Nous n'aurons plus la maîtrise d'un impôt dynamique qui peut évoluer selon les besoins de la collectivité. Quelles vont en être les conséquences ? Il faudra emprunter davantage ou investir moins, ou encore augmenter les impôts qui restent, sachant que les taxes foncières ne représentent pas une part essentielle de la fiscalité locale et que toutes les communes n'ont pas de résidences secondaires. Il y aura donc une inégalité entre elles. Rien de tout cela n'est bon pour nos communes et nos administrés.

Emmanuel Macron comprend-il selon vous les collectivités locales ?

Si j'étais encore sénateur, il y a de nombreux textes portés par le gouvernement que je voterais. Mais le président de la République ne connaît pas les collectivités locales et surtout le milieu rural. Celui-ci se sent abandonné. Dans mon canton, il y a des maires qui accomplissent leur premier mandat et qui ne se représenteront pas, parce qu'il y a trop de tracasseries ou de baisses de dotation. Il y a un vrai malaise.

Puisque la suppression de la taxe d'habitation est acquise, que faut-il faire pour la compenser ?

Je suis un élu républicain, j'appliquerai ce qui est voté. On a entendu parler du transfert des droits de mutation du département vers les communes. En Charente-Maritime, cela représente 120 millions d'euros. Donc, il faudra alors compenser pour le département. S'il faut déshabiller Pierre pour habiller Paul, ce n'est pas la peine.

La meilleure solution consisterait selon moi à transférer vers les communes une partie des impôts que perçoit l'État. De toute façon, que ce soit un impôt local ou national, c'est toujours le contribuable qui paie. Le gouvernement a promis de ne pas augmenter les impôts ou de ne pas en créer de nouveaux. Là, moi j'avoue que je ne sais pas faire.

Propos recueillis par B. L.

Une réforme impossible

Un président de la République promet toujours de réformer et de simplifier la fiscalité locale. Et il ne le fait jamais (du moins jusqu'à présent) parce que Bercy (le ministère de l'Économie et des Finances) freine des quatre fers tant le chantier est un casse-tête, ressemblant au fameux jeu du mikado. Vouloir enlever une baguette du paquet risque de faire s'effondrer un édifice où il faut faire attention aux dégrèvements, aux exonérations et aux péréquations (verticale, de l'État vers les collectivités, et horizontale, des communes les plus riches vers les plus défavorisées)... Dernier projet en date avant l'élection d'Emmanuel Macron, le projet du Premier ministre Jean-Marc Ayrault qui voulait introduire le revenu des ménages dans le calcul de la taxe d'habitation. Les ordinateurs ont chauffé au ministère des Finances, Jean-Marc Ayrault a été remplacé à Matignon par Manuel Valls et la réforme a été oubliée.

Il est vrai qu'on ne s'attaque pas à un petit chantier. En 2016, la fiscalité locale a rapporté environ 82 milliards d'euros aux collectivités qui la perçoivent. Soit environ 36 % de leurs ressources (230 milliards d'euros). Les 64 % restants proviennent de différentes autres taxes et redevances ainsi que des dotations et concours de l'État qui s'élèvent à un quart des recettes des collectivités locales.

Les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et les contributions versées par les entreprises) pèsent pour la moitié dans les ressources communales. Entre 2012 et 2016, ces ressources ont légèrement progressé malgré la baisse des dotations d'État, en tête desquelles la DGF (Dotation globale de fonctionnement). Une amélioration surtout due à une diminution des investissements.

B. L.

Une réforme des institutions sous le feu des critiques

PARLEMENT Édouard Philippe a défendu le projet de révision constitutionnelle, présenté hier en Conseil des ministres, et critiqué par les oppositions

Nicole Belloubet et Édouard Philippe sont montés au créneau pour défendre le projet de loi constitutionnelle. PHOTO FRANÇOIS MORI/AFP

Déclinant des engagements de campagne d'Emmanuel Macron, le projet de loi constitutionnelle « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace » n'a pas pour objectif « de transformer les équilibres issus de la Ve République » mais « d'avoir une forme d'efficacité réciproque entre le Parlement et le gouvernement », a assuré le chef du gouvernement au sortir du Conseil des ministres. Pas question « ni d'abaisser certains ni d'élever d'autres ».

Mais selon le président LR du Sénat Gérard Larcher, cette réforme constitue « une forme de mise sous tutelle du pouvoir législatif ». « Je demeure ouvert à une réforme utile pour la France » mais pas « au détriment des droits du Parlement », « cela n'est pas négociable », a-t-il lancé, prévenant qu'« affaiblir le Parlement, c'est risquer de déplacer le débat dans la rue ».

Pas des « Blanche Neige »

« Le gouvernement nous prend-il pour des Blanche Neige » prêtes à croquer « la pomme » renfermant « la mort de la démocratie » ? s'est insurgée la sénatrice communiste Cécile Cukierman.

Au côté d'Édouard Philippe, la ministre de la Justice Nicole Belloubet a défendu le projet de loi, qu'elle portera en première lecture à l'Assemblée fin juin-début juillet, assurant qu'il « peut répondre à des attentes profondes de nos concitoyens ».

Toute révision constitutionnelle nécessite l'adoption du même texte par l'Assemblée et le Sénat, puis un vote à une majorité des 3/5e des suffrages exprimés du Parlement en Congrès. L'autre option est le référendum, mais seulement après le vote conforme par les deux assemblées. L'ensemble de la réforme doit être parachevée en 2019. La première lecture au Sénat devrait intervenir à la rentrée.

À l'Assemblée, les Insoumis ont épinglé un « rafistolage supplémentaire d'une Constitution » qui « sacralise la monarchie présidentielle », lors d'un débat sur les institutions organisé hier après-midi à l'initiative de la gauche de la gauche.

« Un compromis est possible si, comme lors de la réforme de 2008, les débats permettent de largement amender le texte », estiment pour leur part les députés MoDem.

Ce que dit le projet de loi

GOUVERNEMENT Voici les principales mesures du projet de loi constitutionnelle présenté hier en conseil des ministres, avant son examen au Parlement

La réduction de 30 % du nombre de parlementaires, la limitation du cumul à trois mandats identiques dans le temps et la dose de 15 % de proportionnelle figurent dans des projets de loi organique et simple, qui devraient être présentés dans deux semaines.

Fabrique de la loi

Au nom de « l'efficacité » du processus législatif, doivent être interdits dès leur dépôt les propositions et amendements hors du domaine de la loi, sans « lien direct avec le texte » ou sans « portée normative ».

L'adoption des textes de loi sera plus rapide en l'absence d'accord entre députés et sénateurs réunis en commission mixte paritaire. Le calendrier budgétaire sera accéléré : 50 jours (au lieu de 70) pour l'adoption du budget de l'État.

En conséquence de la baisse du nombre de parlementaires, 40 députés ou 40 sénateurs (contre 60 aujourd'hui) pourront saisir le Conseil constitutionnel d'une loi avant sa promulgation. En contrepartie des marges de manœuvre accrues pour l'exécutif, le Parlement devait voir ses pouvoirs d'évaluation et de contrôle renforcés.

Justice

La Cour de justice de la République, chargée de juger les ministres dans l'exercice de leurs fonctions, doit être supprimée au profit de la cour d'appel de Paris. Mais les membres du gouvernement ne pourront « faire l'objet d'une enquête ou être poursuivis » qu'après « autorisation d'une commission des requêtes ». Il est aussi prévu de graver dans le marbre que les magistrats du parquet sont nommés par l'exécutif « sur l'avis conforme » du Conseil supérieur de la magistrature, comme actuellement pour les juges.

Les anciens présidents de la République ne pourront en outre plus être membres à vie du Conseil constitutionnel.

Collectivités et Corse

Les collectivités territoriales pourront déroger aux lois fixant leurs compétences de manière pérenne et non plus seulement à titre expérimental. Un nouvel article 72-5 doit aussi entériner le statut particulier de la collectivité de Corse créée en 2015. Lois et règlements pourront « comporter des règles adaptées aux spécificités liées à son insularité », sur décision de la collectivité.

Ministres, Cese, climat…

L'interdiction de cumuler les fonctions de ministre et président d'exécutif local doit être entérinée. Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) sera rebaptisé « Chambre de la société civile » et le nombre de ses membres sera réduit de moitié, à 155 « représentants de la société civile ». Cette chambre sera toujours le réceptacle des pétitions citoyennes et aura une mission de consultation du public.

Enfin, le principe de « lutte contre les changements climatiques » sera inscrit à l'article 34 de la Constitution.

SACHEZ-LE

Comme promis, le département de la Charente a mis en ligne les documents sur **la pollution** sur le site de l'ex-usine Saft, rue Jules-Durandeau à **Angoulême** à l'adresse : https://data16.lacharente.fr

PHOTO LOÏC DEQUIER

QUATRE CLÉS **POUR COMPRENDRE**

... les exercices aériens sur la BA 709 de Cognac

Une vaste opération a récemment occupé le ciel de la base aérienne. Retour sur cet exercice important pour l'armée

La base aérienne a accueilli de nombreux avions, et des hommes venus de tous les corps d'armée. R. BONDELLI / BA 709

Une opération d'envergure, mobilisant des hommes sur la terre et dans les airs. Voilà ce qu'a vécu la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard. Les faits ont eu lieu à la fin du mois dernier, mais dans un souci de sécurité, les militaires n'ont dévoilé l'opération que cette semaine.

1 Nom de code : Aegis

Cet exercice avait pour nom Air Land Integration. Derrière cet acronyme ce cache en réalité un sigle, Aegis, qui constitue un clin d'œil à la mythologie grecque. En effet, aegis est le bouclier invincible du dieu Zeus, capable de protéger et de foudroyer. Une métaphore pour symboliser la capacité de réponse des forces armées, qui faisait l'objet d'un test du 23 au 26 avril à Cognac.

2 Des forces dans les airs et aussi au sol

Les forces en présence étaient nombreuses : Rafale, Mirage 2 000, le drone Reaper de la base et les TB-30 Epsilon de l'école de pilotage. Toutefois, le spectacle était aussi au sol, avec le personnel militaire du 3e régiment d'infanterie de marine de Vannes (Morbihan), le 13e régiment de dragons parachutistes de Dieuze (Moselle), les aviateurs du commando parachutiste de l'air n°30 venus de la BA 123 d'Orléans (Loiret), accompagnés de l'escadron de protection de Cognac.

3 Une vaste opération de coordination

Cet exercice a permis de tester la préparation de chaque corps mobilisé, comme l'explique un communiqué rédigé par les militaires de la BA 709 : « La réactivité de l'aviation de chasse a été une nouvelle fois démontrée. Quant à l'escadron de drones de Cognac, qui opère le Reaper indispensable aux opérations menées aujourd'hui au Sahel, a montré tout l'éventail des capacités dont il disposait en matière d'intelligence, de surveillance et de reconnaissance. »

Au final, l'armée dresse un bilan positif de ces trois jours : « Cet exercice [a permis] de favoriser le travail et les échanges en milieu interarmées, tout en contribuant à l'entraînement et au maintien en condition opérationnelle de leurs équipages de combat sur le territoire national. » De plus, les pilotes en formation ont pu s'entraîner en conditions réelles.

4 Une mission de récupération à Angoulême

Dans le même temps, les militaires ont mimé une opération de récupération tactique sur le terrain d'aviation d'Angoulême-Champniers. Pour cela un C-160 Transall de l'escadron de transport venu de la base aérienne 105 d'Évreux (Eure) avait également fait le déplacement. « Il est capable d'effectuer des posés d'assaut et des aérolargages de matériel et de personnel », fait savoir l'armée.

Jonathan Guérin

Les parachutistes avant l'embarquement. D. PUJO / BA 709

sur **sudouest.fr**

D'autres photos de cet exercice des armées en Charente

Littératures européennes fait le pari de la jeunesse

MOIS DE L'EUROPE

Info 16 et le festival se sont associés autour de ce rendez-vous. Ils étaient hier matin au collège Claude-Boucher

DIDIER FAUCARD
d.faucard@sudouest.fr

« Chaque année depuis 2013, Info 16 participe à la Journée de l'Europe, cela fait partie de notre mission. Mais cette année, nous avons eu envie de changer et de revenir vers un partenariat, comme en 2015, mais à plus petite échelle. En 2015, nous avions fait appel à de nombreuses associations et la Fête de l'Europe avait duré pendant tout le mois. Cette fois, nous avons juste sollicité Littératures européennes, cela nous a semblé pertinent », indique Marie Falcon, formatrice documentaliste à Info 16.

Deux temps forts ont marqué cette association. La présentation des ouvrages candidats au Prix des lecteurs de Littératures européennes — rappelons que le thème, cette année, est les pays de la mer Baltique — au bar Le Garage, suivi d'un quiz européen. Et hier, Journée de l'Europe, c'est au collège Claude-Boucher de Crouin que s'est déroulée l'animation (1).

L'occasion de revenir sur l'édition 2017 du Prix des collégiens (Ale), qui est né il y a cinq ans, et de présenter les trois livres en compétition pour 2018. « Pour Littératures européennes, le jeune public et les adolescents sont, bien évidemment, très importants... L'an passé, huit classes de collège des deux Charentes et 19 classes de primaires ont participé au festival. C'est un secteur qui se développe. C'est important qu'il puisse y avoir un contact avec les auteurs et les illustrateurs », indiquait la présidente Lydia Dussauze.

Angela Nanetti et Sophie Cherer (vainqueur), lors du Prix Ale l'an passé. PHOTO ARCHIVES ANNE LACAUD

Et ce mouvement va encore prendre de l'ampleur car « nous avons l'idée de créer des groupes de lecteurs ados dans les bibliothèques, deux pour le moment ont annoncé être intéressées, qui participeront au Prix des collèges. Ce qui est intéressant, c'est qu'il ne s'agit pas là de lecteurs "captifs" mais d'adolescents qui font une démarche personnelle de lecture », poursuivait Lydia Dussauze.

« Une ouverture d'esprit »

Et si la présidente était en quête d'ardentes ambassadrices pour le festival et pour inciter les ados à lire, elle les a trouvés avec Lola et Amélie qui, l'an passé, ont participé au Prix des lycéens mais ont, également, réalisé des interviews publiées sur le blog du lycée Jean-Monnet. « Au départ, quand on découvre les livres que l'on doit lire, on n'est pas forcément très motivé. Mais, à partir du moment où on commence à rentrer dans le premier livre, l'aspect obligation disparaît vite et c'est accentué par le fait de partager les lectures avec les autres élèves de la classe. Et à partir du moment où on a lu le premier, les autres suivent », expliquaient-elles. « Et puis c'est enrichissant de lire des auteurs que l'on ne connaît pas et vers qui on n'irait pas forcément. Ça ouvre l'esprit », expliquaient les jeunes filles.

Au-delà de la lecture, le grand plaisir d'Amélie et Lola a été le festival lui-même, la possibilité de rencontrer les écrivains et donc de les interviewer. Des écrivains dépeints comme disponibles, attentifs, patients avec leurs jeunes interlocuteurs, « ils ne nous ont pas considérés comme des enfants mais comme des adultes », se réjouissait Amélie. Les paroles ont été bues comme autant de nectars, « c'était plus que quelque chose de scolaire. Les paroles des auteurs nous ont vraiment traversés tout le corps, jusqu'à changer notre vision des choses. On ne s'attendait pas à quelque chose d'aussi exceptionnel », ajoutait Lola.

On ne saurait faire meilleur teaser pour l'édition 2018. Nul doute que les deux amies ont pu transmettre leur passion et donner l'envie aux collégiens présents de se lancer dans ce voyage qu'est la littérature. Sachant que le collège Claude-Boucher est un fidèle du festival depuis la création du prix. « Dommage que nous soyons le seul à le faire à Cognac », regrettait Mme Lepy, la prof de français. À noter que Littératures européennes a décidé, cette année, d'offrir un jeu de livres aux collèges participants. Compensant, un peu, l'absence du Département, « alors que la Région aide les lycées », notait Lydis Dussauze.

(1) L'après-midi, un atelier dessin sur les animaux de la Baltique était proposé aux enfants du centre de loisirs du Petit Parc.

LA SÉLECTION

- « L'Île des disparus », de Camilla et Vivence Sten (Michel Lafon).
- « La Fille qui mentait pour de vrai », de Catherine Grive (Le Rouergue).
- « Marie et Bronia », de Natacha Henry (Albin Michel) qui évoque la jeunesse de Marie Curie et de sa sœur.

« Les auteurs seront présents sur le festival », assure Lydia Dussauze.

CHÂTEAUBERNARD

Une cérémonie intergénérationnelle

Pour le salut aux porte-drapeaux, le colonel Vincent Coste a invité les enfants à se joindre à lui. PHOTO S.B.

Mardi, pour sa dernière cérémonie commémorative, le colonel Vincent Coste a tenu à saluer la note chaleureuse que la commune a su insuffler à ses temps de mémoire collective : l'association Cuivre en Charente assure les temps musicaux et l'ancienne génération y côtoie la plus jeune. Le commandant de la Base 709 a profité de l'occasion pour annoncer la participation de la Base aérienne au défilé parisien du 14 juillet prochain.

Une participation pour laquelle le colonel Vincent Coste reconnaît s'être battu et qui va permettre de célébrer les 80 ans d'existence du camp d'aviation militaire (Paul Firino Martell avait cédé des terrains à cet effet en 1938).

Mardi, ont été également décorés cinq militaires chaudement applaudis à l'invitation du chef militaire lors du vin d'honneur.

L'adjudant-chef Laurent a reçu la médaille militaire, le lieutenant-colonel Jérôme a été nommé chevalier de l'ordre national du Mérite, la sergente-chef Nathalie s'est vue remettre la médaille d'outre mer agrafe Sahel, le capitaine François a été décoré de la médaille de la défense nationale échelon or, le lieutenant-colonel Marc a été décoré du titre d'officier de l'ordre national du mérite.

La cérémonie s'est déroulée en présence du commandant de la compagnie de gendarmerie Richard Abdelhadi et du commandant de la police Frédéric De Vargas ainsi que de 14 jeunes en préparation militaire marine entourés de leurs encadrants.

Sandra Balian

SAINT-MÊME-LES-CARRIÈRES

Impôts : hausse de deux taux

La dernière réunion du conseil municipal, qui s'est tenue le lundi 30 avril, était principalement consacrée aux finances. Après avoir rappelé que les dotations de l'État et intercommunales ont encore subi des baisses, le maire a proposé une légère hausse des taux des taxes fiscales : de 5,68 % à 5,71 % (taxe d'habitation) ; de 15,90 % à 17 % (taxe du foncier bâti) ; 43,85 % sans changement (taxe du foncier non bâti).

Un montant global de 5 250 euros de subventions est attribué aux associations locales.

Projet d'une boulangerie

Les comptes administratifs 2017 du budget principal et des budgets annexes (boulangerie et CCAS) ont été approuvés à l'unanimité. Un excédent de 234 075 euros est reporté en section de fonctionnement pour le budget primitif 2018. Ce budget prévisionnel principal a été adopté à l'unanimité, équilibré en section de fonctionnement à 759 535 euros, et à 1 233 527 euros en section d'investissement.

Avec le projet d'ouverture d'une nouvelle boulangerie en centre-bourg, le budget prévisionnel annexe de la section d'investissement s'équilibre pour un montant de 202 500 euros.

En bref : vote à l'unanimité du dossier de demande de subventions auprès du Département, du Fisac, de la Région, de l'État, et l'Europe, pour le projet de création d'une boulangerie, ainsi qu'un autre dossier déposé auprès des mêmes institutions au titre du fonds d'aide aux communes rurales en faveur des services marchands.

Samuel Méchain